« Puisque c’est comme ça, je vais rentrer chez moi faire le couscous ou le tajine et revenir ! » : Après des violences et propos racistes réciproques entre deux mères de familles nombreuses à Marseille, Fatima Larbi poignarde Henriette Saïd (MàJ)

30/08/2022 à 8h23



30/08/2022

Un an ferme pour la mère qui en avait poignardé une autre

L'attente était trop longue devant le cabinet médical et le ton était monté

À la cité du Mail (14e), on a eu le sang chaud la semaine dernière. Il n'était pourtant que 14 heures, jeudi, devant le cabinet médical bondé, mais le ton est vite monté. La file d'attente n'en finissait pas de s'allonger et certains ont été tentés de repasser par chez eux pour revenir occuper une chaise et reprendre leur tour… Voilà qui a mis le feu aux poudres.

Pour une fois, ce ne sont pas les hommes qui se sont empoignés sur fond de virilité contrariée. Deux mères de famille, l'une de six enfants, l'autre de huit enfants, en sont venues aux mains. Quel en fut le mobile? Celui de la drogue n'est étayé en rien par le dossier. Juste l'attente et un tour de passage mal compris, certaines disant: *"Puisque c'est comme ça, je vais rentrer chez moi faire le couscous ou le tajine et revenir!"*

Fatiha Larbi, 33 ans, mère de six enfants, avait ce jour-là quatre enfants malades. Et le temps lui a semblé long. Du coup, les mots ont fusé. Jusqu'au pire: des propos racistes, des violences réciproques, puis Fatiha Larbi aurait demandé à sa fille de 11 ans d'aller chercher un couteau. À son retour, elle s'en est emparée et a poignardé à trois reprises Anriette Saïd, mère de 8 enfants et présidente de l'association nouvellement créée de la cité du Mail qui lutte contre l'insalubrité publique, investie dans la vie locale. Les politiques s'en sont émus. Fatiha a reconnu hier avoir lancé: *"Arrêtez d'aboyer sur moi comme des chiens!"*



Me Cyril Casanova, l'avocat de la partie civile, s'entretenant avec sa cliente poignardée, une mère de famille et présidente d'association de la cité du Mail (14e), hier, à la sortie de l'audience. / PHOTO D.T.

Pour le reste, elle a contesté les coups, tout en reconnaissant l'empoignade, avant de s'excuser en pleurs à la fin des débats. La mère de famille de 33 ans a été condamnée hier en comparution immédiate par le tribunal correctionnel de Marseille à deux ans de prison, dont un an ferme et un an assorti d'un sursis probatoire. La mise en cause pourra toutefois purger sa peine sous le régime d'une détention à domicile sous bracelet électronique, a précisé le président du tribunal, Vincent Clergerie. Elle se voit aussi imposer l'obligation de se soigner, de ne plus résider dans le 14e, de ne pas entrer en contact avec la victime et celle de l'indemniser. Me Alban Richebœuf a contesté en défense *"la préméditation"* et fait valoir que sa cliente *"n'était pas dans son état normal"*. Le procureur Florent Boitard a déploré *"un geste froid"*, et Me Cyril Casanova, pour la victime, un scénario qui *"fait froid dans le dos"*. Ces jours derniers ont été plus apaisés à la cité du Mail.

Denis TROSSERO

[La Provence]

29/08/2022

Une mère de famille de 33 ans a été condamnée cet après-midi en comparution immédiate par le tribunal correctionnel de Marseille à 2 ans de prison, dont un an ferme et un an assorti d'un sursis probatoire pour avoir porté trois coups de couteau à la cuisse d'une présidente d'association de lutte contre

l’insalubrité de la cité du mail (14e), Anriette Saïd.

Les faits s’étaient déroulés jeudi dernier, en tout début d’après-midi, alors qu’une importante file d’attente s’était formée devant le cabinet médical de la résidence**. Le ton était monté et des propos racistes avaient même fusé, avant qu’une mère de six enfants ne s’en prenne à cette autre mère de 8 enfants. Elle avait demandé à sa fille de 11 ans d’aller chercher un couteau. La victime avait dû être hospitalisée, sans pour autant qu’un pronostic vital ne soit engagé.**

La mise en cause pourra toutefois purger sa peine sous le régime d’une détention à domicile sous bracelet électronique, a précisé le tribunal. Elle se voit aussi imposer l’obligation de se soigner, de ne plus résider dans le 14e, de ne pas entrer en contact avec la victime et celle de l’indemniser. L’affaire avait causé un émoi certain dans le quartier la semaine dernière.

La Provence

26/08/2022

> *Marseille: une responsable associative du Mail poignardée à plusieurs reprises, une suspect a été interpellée pic.twitter.com/HCfUnrSP2M*
>
> *— BFM Marseille Provence (@BFMMarseille) August 26, 2022*

25/08/2022

Selon les premiers éléments de l’enquête, il semblerait que la responsable associative était devant le cabinet médical de la

cité quand, pour une raison inconnue, elle aurait eu maille à partir avec une autre femme. Cette dernière aurait alors demandé à sa fille d'aller chercher un couteau avant de planter à plusieurs reprises Mme Saïd, figure respectée du quartier. Blessée à la cuisse, la victime a été pris en charge avec un pronostic vital non engagé.

La Provence

> *Cela fait plusieurs mois qu'elle fait l'objet d'intimidations, car le combat qu'elle mène avec ses camarades dérange celles et ceux qui prospèrent dans le chaos d'un quartier abandonné par les pouvoirs publics.*
> *Il y a urgence à protéger celles et ceux qui luttent et à agir vite ! pic.twitter.com/snYQECnrTG*
>
> *— Sébastien Delogu (@sebastiendelogu) August 25, 2022*